

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°04
REGLEMENTANT LA CIRCULATION SUR LA COMMUNE D'ENTREMONT-LE-VIEUX**

Le Maire d'Entremont-Le-Vieux,

- Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
- Vu le code de la route,
- Vu le code de la voirie routière ;
- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des départements et des Régions,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la Signalisation Routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;
- Vu la demande de l'entreprise BELOMERITO en date du 24 janvier 2023,

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne réalisation des travaux et la sécurité des usagers de la voie susnommée de réglementer la circulation.

ARRETE :

Article 1 : En raison du tirage et raccordement de câbles pour le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble de la commune d'Entremont-Le-Vieux par l'entreprise BELOMERITO, la circulation sera alternée et manuelle.

Article 2 : L'arrêté prend effet le lundi 30 janvier 2023 et se termine le mercredi 29 mars 2023.

Article 3 - Madame le Maire de la commune d'Entremont-Le-Vieux et la brigade de gendarmerie de Pont de Beauvoisin sont chargés chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- SDIS de Savoie
- Gendarmerie de Pont de Beauvoisin

*PJ = plan fourni
par l'entreprise*

Fait à Entremont Le Vieux, le 28 janvier 2023

**Le Maire,
Anne LENFANT**



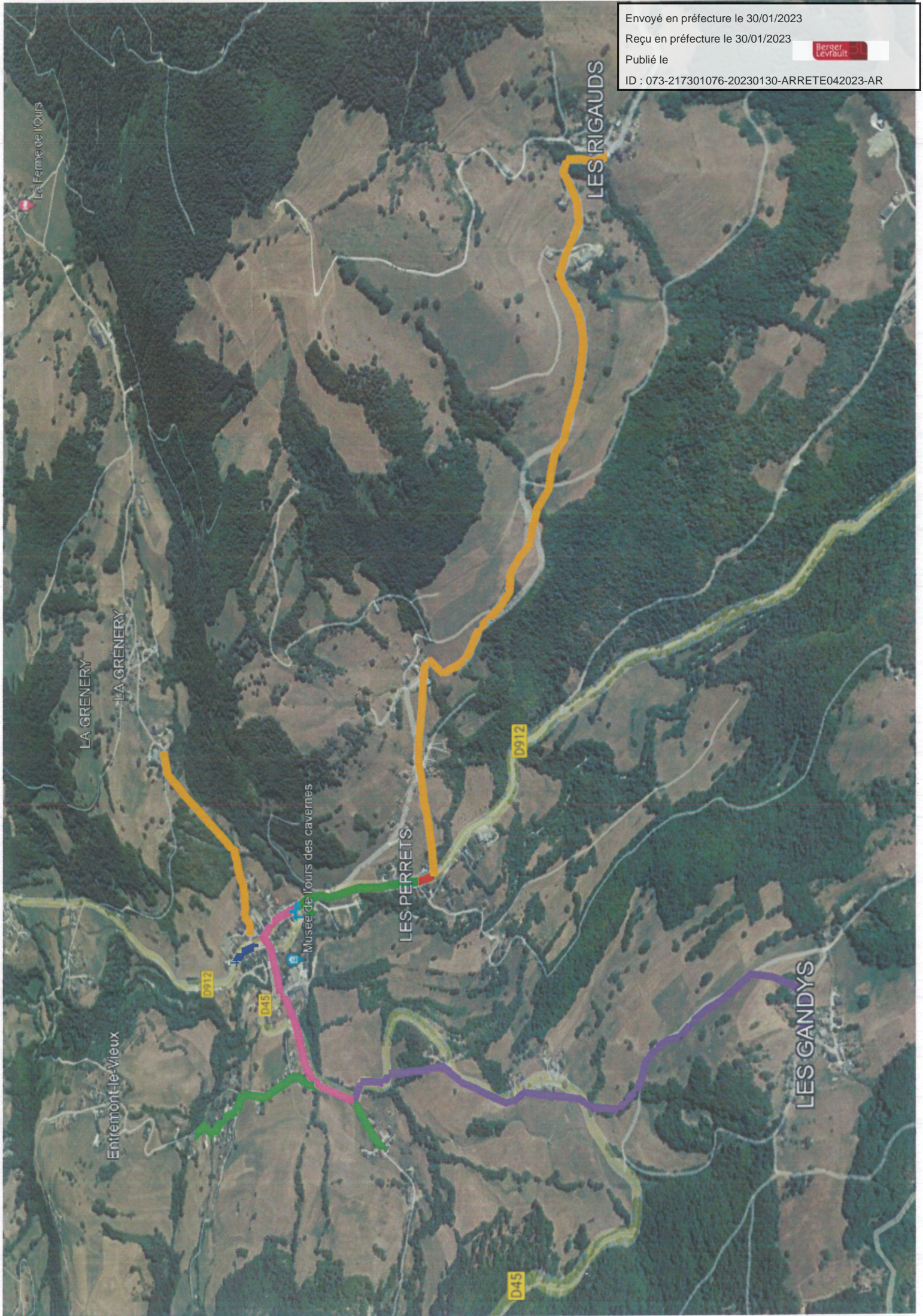
Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le

ID : 073-217301076-20230130-ARRETE042023-AR

Berger
Levrault



La Ferme de l'Ours

LA GRENERY

LES RIGAUDS

LES PERRETS

LES GANDYS

Entremont-le-Vieux

Musée de l'ours des cavernes

0912

045

0912

045